

Perlib | Votre patrimoine, notre savoir-faire.

# Private Equity Le Guide

Edition 2025



# Mentions légales

Tout investissement comporte des risques, notamment sur le capital investi (perte partielle ou totale) et les performances passées ne présagent pas des performances futures.

Document non contractuel, à but informatif. Les informations communiquées peuvent changer selon l'évolution des lois, et sont destinées au(x) seul(s) destinataire(s) ainsi qu'à PERLIB qui désigne DBL PATRIMOINE, société par actions simplifiées au capital de 15 707,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 894514736, dont le siège social est situé au 9, Rue Weber, 75116 - Paris.

La société est enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (« ORIAS ») en qualité d'intermédiaire en assurance, banque et finance et agréée en qualité de Conseiller en Investissement Financier (« CIF ») sous le n° 21 002 727, et membre de la chambre professionnelle LA COMPAGNIE IAS, association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et de l'association professionnelle LA COMPAGNIE CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »).

La société a une activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sous la carte professionnelle n°CPI75012022000000149 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris, la responsabilité civile professionnelle et la garantie financière sont souscrites auprès de ASSURUP, montant de garantie jusqu'à 1 500 000 € par sinistre et par an.

Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur.

Nos contacts : [contact@perlib.fr](mailto:contact@perlib.fr) / 01.76.42.01.43

# Sommaire

Introduction .....	4
Qu'est-ce que le Private Equity ? .....	5
Pourquoi investir dans le Private Equity ? .....	5
Les différentes stratégies d'investissements .....	6
Comment fonctionne le Private Equity ? .....	7
Comment investir en Private Equity ? .....	8
Les risques associés .....	10
Les stratégies de sortie .....	11
Quelle fiscalité pour Private Equity ? .....	12
Les Conseils de l'Expert .....	13
Pourquoi choisir Perlib ? .....	14
Nos frais en toute transparence .....	16
Comment investir avec Perlib ? .....	17





## Introduction

Dans un monde en constante évolution, diversifier son patrimoine et rechercher des solutions d'investissement adaptées aux nouveaux enjeux économiques est essentiel. Le Private Equity, ou capital-investissement, constitue une opportunité unique d'investir dans des entreprises non cotées en bourse, en accompagnant leur croissance tout en visant un rendement attractif sur le long terme.

Longtemps réservé aux institutionnels et aux grandes fortunes, le Private Equity s'ouvre progressivement aux investisseurs avertis et aux particuliers à travers divers véhicules d'investissement.

Ce guide vous propose un éclairage complet sur cette classe d'actifs, son fonctionnement, ses avantages et les moyens d'y accéder efficacement.

Avec Perlib, bénéficiez d'un accompagnement expert pour intégrer le Private Equity à votre stratégie patrimoniale.



# Qu'est-ce que le Private Equity ?

## Comprendre le capital investissement

Le Private Equity désigne un mode de financement permettant d'acquérir des participations dans des entreprises non cotées afin d'accompagner leur développement, leur croissance et leur transformation. Le but est de revendre ces entreprises à des grands groupes, des fonds d'investissement ou de les introduire en bourse tout en réalisant des plus-values importantes estimées entre 1,5 et 5 fois la mise de départ.

Contrairement aux marchés boursiers, où les actions sont librement échangeables, le Private Equity s'inscrit dans une logique d'investissement de long terme, avec une durée de détention conseillée de 10 ans.

L'objectif est d'apporter des ressources financières et stratégiques aux entreprises, afin d'accélérer leur croissance et de maximiser leur valorisation avant leur revente.

# Pourquoi investir en Private Equity ?

## Les avantages & opportunités

- Un potentiel de rendement élevé : le Private Equity a surperformé les marchés boursiers sur ces 40 dernières années avec un TRI moyen de 15% par an.
- Une diversification stratégique : il permet d'accéder à des actifs décorrélés des fluctuations des marchés financiers traditionnels.
- Un levier de croissance pour l'économie : investir en Private Equity, c'est soutenir l'innovation et l'essor d'entreprises à fort potentiel.
- Des opportunités fiscales : certains véhicules d'investissement permettent d'optimiser la fiscalité de vos placements.

# Quelles sont les différentes stratégies d'investissement ?

## 📦 Six types de stratégies à explorer

### Capital-amorçage

(Venture Capital)

Financement des start-ups et entreprises en phase de création, caractérisé par un risque très élevé et un potentiel de rendement très important.

### Capital-développement

(Growth Capital)

Apport de fonds propres aux entreprises en forte croissance pour soutenir leur expansion et structurer leur développement. Risque élevé mais contenu avec performance élevée.

### Capital-transmission

(LBO - Leveraged Buyout)

Acquisition d'entreprises matures via un effet de levier financier, souvent utilisé lors des cessions d'entreprises par leurs dirigeants.

### Capital-retournement

(Distressed / Special)

Intervention dans des entreprises en difficulté pour les restructurer et leur redonner une trajectoire de croissance pérenne.

### Fonds secondaires et Mezzanine

Revente de participations dans des fonds existants et financement hybride combinant dette et capital pour optimiser la rentabilité.

### Fonds d'infrastructure

Investissement dans des projets d'envergure et de très long terme comme les infrastructures de transports, les infrastructures énergétiques ou de télécommunications, générant des revenus stables dans la durée.

# Comment fonctionne le Private Equity ?

## Les étapes clés d'un investissement réussi

### 1. Identification des opportunités :

Les sociétés de gestion spécialisées en Private Equity analysent des entreprises ayant un fort potentiel de croissance ou nécessitant une restructuration. Cette phase implique une due diligence approfondie, portant sur la rentabilité, les perspectives de marché, les actifs, le passif, la gouvernance, le portefeuille clients, la solidité financière de la société cible...

### 2. Structuration des investissements :

Une fois les entreprises sélectionnées, les fonds de Private Equity mettent en place une stratégie d'investissement adaptée, qui peut inclure des prises de participation majoritaires ou minoritaires via un ou des fonds avec un financement pouvant être mixte (fonds propres + dette) et un accompagnement stratégique.

### 3. Accompagnement et création de valeur :

Les investisseurs ne se contentent pas d'apporter des fonds ; ils participent activement au développement de l'entreprise. Cela passe par des conseils en gestion, du soutien dans le management et le recrutement, la mise en place de nouvelles stratégies de croissance, des acquisitions ciblées (build-up) ou encore l'optimisation des coûts.

### 4. Sortie et revente :

L'objectif final du Private Equity est de revendre la participation en maximisant la valorisation de l'entreprise. Cela peut se faire par une cession à un industriel, une introduction en bourse, ou une revente à un autre fonds d'investissement. Les gains espérés varient en moyenne entre 1,5 et 5 fois le capital investi.

# Comment fonctionne le P-E ?

## ○ Levée de fonds et structuration des investissements

Les sociétés de Private Equity collectent des capitaux auprès d'investisseurs institutionnels (banques, assurances, fonds de pension) et de particuliers. Ces capitaux sont ensuite alloués dans un fonds qui va investir sur différents projets d'entreprises pendant une période d'environ 5 ans. Les montages financiers incluent souvent de l'endettement (effet de levier), permettant d'amplifier les rendements.

## ○ Création de valeur et suivi des entreprises

L'un des rôles majeurs des fonds de Private Equity est de générer de la valeur dans les entreprises en portefeuille. Cette valeur peut être créée par :

- L'amélioration opérationnelle : optimisation des processus internes, réduction des coûts, modernisation des infrastructures, recrutements...
- L'expansion stratégique : croissance organique, acquisition de concurrents, développement à l'international, développement d'innovation...
- La restructuration financière : refinancement de la dette, augmentation du capital, rationalisation des ressources, vente de filiales peu rentables...

# Comment investir en Private Equity ?

## ○ Les fonds agréés par l'AMF

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) supervise plusieurs catégories de fonds permettant d'investir en Private Equity :

- FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque) : investissent au moins 50% de leur capital dans des entreprises non cotées.
- FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) : soutiennent des sociétés innovantes et offrent des réductions d'impôt.
- FPS (Fonds d'Investissement Professionnel Spécialisé) : réservé en principe aux professionnels mais pouvant être autorisé au grand public avec validation de l'AMF
- FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) : réservés aux investisseurs avertis, avec une gestion plus flexible.

# Comment investir en Private Equity ?

## Accéder au capital investissement via des véhicules d'investissement variés

### Private Equity via l'assurance vie et le PER

Certains contrats d'assurance-vie et de Plans d'Épargne Retraite (PER) intègrent des unités de compte investies en Private Equity. Cette option permet aux investisseurs particuliers de profiter des avantages fiscaux de ces enveloppes tout en diversifiant leur portefeuille avec des actifs non cotés.

### Investissement direct et Business Angels

L'investissement direct en Private Equity consiste à prendre une participation dans une entreprise en dehors d'un fonds structuré. Cette approche permet une plus grande implication dans la gestion de la société, mais elle requiert une expertise approfondie et une forte appétence pour le risque.

Les Business Angels sont des investisseurs individuels qui financent des start-ups et PME en échange d'une part du capital. Ils jouent souvent un rôle actif en apportant leurs compétences et leur réseau à l'entreprise.

### Plateformes spécialisées et crowdfunding

Des sociétés de gestion ont développé des outils permettant aux particuliers d'investir dans leurs fonds avec des tickets d'entrée accessibles (entre 10 000 et 100 000 €). Il existe également des plateformes de financement participatif ou de crowdfunding permettant à des épargnants de financer des entreprises en phase de démarrage ou de développement, souvent avec des montants d'entrée réduits (entre 100 € et 1000 €).



# Quels sont les risques associés ?

- Gérer le risque en toute connaissance de cause



## Risque de perte en capital

Le Private Equity étant un investissement risqué, il n'y a aucune garantie sur le capital investi. Il est possible de perdre tout ou partie de son argent.

## Risque de liquidité

Les placements en Private Equity sont généralement illiquides, avec une durée d'investissement de 5 à 10 ans avant de pouvoir récupérer son capital, sauf cas particuliers.

## Risque lié aux entreprises sous-jacentes

Les performances des fonds de Private Equity dépendent directement des entreprises en portefeuille. Un mauvais management ou des difficultés économiques peuvent impacter négativement l'investissement.

## Risque de valorisation

Les entreprises non cotées ne disposent pas d'une cotation en bourse, ce qui rend leur valorisation plus subjective et sujette à des réévaluations par les sociétés de gestion.

*D'autres risques peuvent s'ajouter selon la stratégie des fonds : le risque de crédit, le risque de devise, le risque de défaut, le risque fiscal et réglementaire et le risque de distribution.*

*Tout investissement comporte des risques, il est obligatoire d'en prendre connaissance avant toute souscription. Les performances passées ne présagent pas les performances futures.*

# Quelles sont les stratégies de sortie ?

## Optimiser la liquidité & la valorisation des parts

### Cession à un industriel

La vente d'une entreprise à un acteur industriel du même secteur est une des stratégies de sortie les plus fréquentes. Elle permet souvent une cession à un prix attractif en raison de synergies évidentes.

### Introduction en bourse

L'introduction en bourse (IPO) permet aux investisseurs de revendre leurs parts sur le marché public, offrant ainsi une liquidité accrue. C'est une option souvent envisagée pour les entreprises en forte croissance.

### Cession à un autre fonds

Un fonds de Private Equity peut revendre ses participations à un autre fonds, notamment dans le cadre d'un rachat de seconde main, lorsque l'entreprise a encore un potentiel de croissance.

### Leverage Recap

Une stratégie permettant aux investisseurs de récupérer une partie de leur capital sans vendre la société, en utilisant un financement par endettement pour redistribuer des dividendes aux actionnaires.

# Quels frais dans le Private Equity ?

## Décryptage des frais et impact sur la rentabilité

### Frais d'entrée, frais de gestion et de performance

Les fonds de Private Equity appliquent des frais à la souscription compris entre 1 et 5%, ainsi que des frais de gestion annuels (entre 1 et 2%) ainsi qu'un carried interest, c'est-à-dire un pourcentage des profits réalisés (entre 15 et 30% au-delà d'un seuil de performance défini, généralement au-delà de 8 à 15%).

### Impact sur la rentabilité

Les frais peuvent réduire les rendements nets pour l'investisseur. Il est donc important d'évaluer la structure de coûts des fonds avant d'investir.

### Optimisation des frais d'investissement

En sélectionnant des fonds performants (bon track record) et en réalisant du co-investissement (famille), il est possible de maximiser la rentabilité nette après frais.

# La fiscalité du Private Equity

## Comprendre et optimiser l'impact fiscal de vos investissements

### Avantages fiscaux et optimisation

Investir en Private Equity peut offrir des avantages fiscaux significatifs. Par exemple, sous certaines conditions, les souscriptions aux FIP et FCPI permettent une réduction d'impôt sur le revenu allant jusqu'à 25 % du montant investi. Il existe également les statuts dits de "Jeune Entreprise Innovante" offrant des réductions d'impôts pouvant aller jusqu'à 50 000 €.

De plus, les plus-values réalisées peuvent, selon le cadre d'investissement, bénéficier d'exonérations ou de reports d'imposition.

### Imposition des plus-values et des revenus

Les revenus et plus-values issus du Private Equity sont soumis au Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) de 30 %, comprenant 12,8 % d'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux. Toutefois, des exonérations ou réductions d'impôt peuvent être appliquées si les conditions de durée de détention et de structure d'investissement sont respectées.

### Durée de détention et impact fiscal

La durée de détention est un facteur clé en Private Equity. Il est souvent nécessaire de conserver ses parts entre 5 et 10 ans minimum pour bénéficier d'avantages fiscaux. Les avantages fiscaux dépendent également de la structure du fonds ou de l'entreprise cible.

# Les Conseils de l'Expert



## Alexandre Hottiaux

Conseiller expert en gestion  
de patrimoine



Le Private Equity (ou Capital-investissement), est encore trop peu connu du public français. Pourtant, il constitue aujourd'hui l'une des solutions les plus pertinentes pour diversifier son patrimoine, dynamiser son épargne à long terme et soutenir l'économie réelle.

Concrètement, investir dans le capital d'entreprises comme des PME-ETI à fort potentiel peut offrir des gains très attractifs sur le long terme. Mais il nécessite un engagement dans la durée, environ 10 ans. C'est pour cette raison qu'il faut s'armer de patience, être informé et ne pas avoir besoin des capitaux investis.

Le Private Equity est sans doute l'un des placements les plus rentables, mais également l'un des plus risqués. Aucune garantie, aucun rendement assuré, il faut avoir un certain goût du risque. Cependant, les rendements historiques parlent d'eux-mêmes (15% par an en moyenne), et pour cause, ce sont des entreprises non-cotées en bourse, donc décorrélé des marchés financiers, avec des perspectives de croissance importantes. Le capital investissement est une solution de diversification performante, attractive et tangible.

Nous vous recommandons, avant tout investissement, d'analyser votre profil de risque, votre horizon de placement, votre capacité à immobiliser des fonds dans le temps et la structuration de votre patrimoine actuel. Le Private Equity n'est ni un produit miracle ni un placement pour tous.

En étant bien accompagné par des experts, le Private Equity peut devenir un levier puissant pour développer son patrimoine de manière efficace.

# Pourquoi choisir Perlib ?

Chez Perlib, nous croyons que l'argent peut aller au-delà d'un simple investissement et constituer un levier pour concrétiser vos projets de vie. En combinant l'expertise de nos conseillers à la simplicité du digital, nous ouvrons la voie à des solutions d'investissement performantes et accessibles à tous.



## Solution clés en main

Votre conseiller dédié vous guide pas à pas dans chacun de vos projets.



## Accompagnement 360°

Préparer sa retraite, investir dans la pierre, planifier sa succession ou optimiser sa fiscalité, chacun de vos projets ont une solution Perlib.



## Suivi dans le temps

Perlib place l'humain au coeur de ses interactions. C'est pourquoi nous réalisons deux rendez-vous annuels.

## Un réseau de partenaires de confiance

**+60**  
partenaires Perlib

Notre cabinet négocie des conditions exclusives auprès de ses partenaires pour vous faire bénéficier de frais réduits sur les versements périodiques. Ainsi qu'un accès à des fonds et des produits en exclusivité.

## Une solution pour chacun de vos projets de vie

Nous offrons une approche globale pour vous permettre de concrétiser l'ensemble de vos projets de vie. Et parce que chaque projet est unique nos conseillers vous proposent des solutions sur-mesure.



# Des valeurs humaines pour guider notre ambition

## Transparence & Confiance

Au cœur de notre identité réside la conviction que des finances solides découlent d'une communication transparente. Cette transparence se reflète dans tous les aspects de notre activité, de la tarification à la gestion des investissements, des partenariats à la relation entre conseillers et clients.

## Accessibilité & Démocratisation

Nous nous engageons en faveur de l'accessibilité à travers une approche inclusive, offrant des conseils financiers de qualité à tous, indépendamment de votre situation financière. Notre objectif est d'offrir la possibilité à chacun de prendre le contrôle de son avenir financier.

## Compétence & Performance

Nous nous positionnons en permanence à la pointe du conseil en gestion de patrimoine, garantissant à nos clients une expertise et des rendements de haut niveau. Nos conseillers, incarnent notre engagement envers l'excellence et ceux qui nous font confiance pour gérer leur patrimoine au quotidien.



## Une expertise reconnue



Perlib élu meilleur conseil épargne dans la catégorie gestionnaire spécialisé en 2023 & 2024 par Challenges



Membre des associations professionnelles, La Compagnie IAS et La Compagnie CIF sous le numéro d'agrément ORIAS 21002727 (et désigne DBL Patrimoine, dénomination juridique de Perlib)

# Nos frais en toute transparence

Le cabinet Perlib propose des frais parmi les plus bas du marché dans le respect de la réglementation du “Value for Money”.

## Assurance-vie

	TAUX MAXIMUM	TAUX INTERMÉDIAIRE	TAUX MINIMUM
Frais sur versement périodique	<b>1,2%</b> Versement < 12 000€/an	<b>0,5%</b> Versement > 12 000€/an	<b>0%</b> Versement > 100 000€/an
Frais de versement libre (ou initial)	<b>1%</b> Versement < 50 000€/an	<b>0,5%</b> Versement > 50 000€/an	<b>0%</b> Versement > 100 000€/an
Frais de gestion	<b>1,5%</b> Gestion Sous-Mandat	<b>1%</b> Gestion Pilotées	<b>0,65%</b> Fonds en euros

(Hors de gestion spécifique, frais d'arbitrage et d'autres frais spécifiques à chaque contrat, il convient de demander à votre conseiller et consulter la notice ainsi que le document d'information clé du contrat pour obtenir tous les frais du contrat proposé)

## Plan épargne retraite

	TAUX MAXIMUM	TAUX INTERMÉDIAIRE	TAUX MINIMUM
Frais de versement périodique	<b>1%</b> Versement < 12 000€/an	<b>0,5%</b> Versement > 12 000€/an	<b>0%</b> Versement > 100 000€/an
Frais de versement libre (ou initial)	<b>1%</b> Versement < 50 000€/an	<b>0,5%</b> Versement > 50 000€/an	<b>0%</b> Versement > 100 000€/an
Frais de gestion	<b>1,5%</b> Gestion Sous-Mandat	<b>1%</b> Gestion Pilotées	<b>0,65%</b> Fonds en euros

(Hors frais de gestion spécifique, d'arbitrage et d'autres frais spécifiques à chaque contrat, il faut demander à votre conseiller et consulter la notice ainsi que le document d'information clé du contrat pour obtenir tous les frais du contrat proposé)

## Autre projet (SCPI, private equity, immobilier...)

Rémunération non indépendante (aucune facturation au client ; facturé directement à la société distribuant le produit d'investissement)	<b>0% à 10%</b> retrocession de commission
Rémunération indépendante liée à des projets d'investissement dans l'immobilier locatif	<b>Minimum 8 900€HT</b> Honoraires facturés au client selon la complexité du dossier

Document non contractuel et réservé aux seuls interlocuteurs ainsi qu'à la société PERLIB, et désigne DBL PATRIMOINE, société par actions simplifiées au capital de 15 707,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 894514736, dont le siège social est situé 9 rue Weber, 75116 PARIS. La Société est enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (« ORIAS ») en qualité d'intermédiaire en assurance, banque et finance sous le numéro 21002727.

# Comment investir avec Perlib ?

Notre cabinet offre à chacun un bilan patrimonial, pour vous permettre de faire le point de votre situation financière et de mettre en place des solutions adaptées pour concrétiser vos projets de vie.



## Un accompagnement pour tous

Je prends rendez-vous en un clic sur [www.perlib.fr](http://www.perlib.fr)

Un **conseiller** expert me contacte et nous réalisons un bilan patrimonial 100% GRATUIT

Je bénéficie d'une **solution sur-mesure** d'un suivi dans le temps et les démarches sont simplifiées

L'accessibilité et la démocratisation sont au cœur de la mission de Perlib. Nous aspirons à rendre les services financiers compréhensibles et disponibles à tous, éliminant les barrières pour permettre à chacun de participer pleinement à la gestion de son patrimoine.

*“La compétence et la performance définissent l'essence même de Perlib. Nous nous engageons à offrir des solutions financières qui reflètent notre expertise approfondie et notre recherche constante de l'excellence patrimoniale.”*





01 76 42 01 43



9 rue Weber, 75116 PARIS



[contact@perlib.fr](mailto:contact@perlib.fr)



[www.perlib.fr](http://www.perlib.fr)

Nos conseillers en gestion de patrimoine se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

[Prenez rendez-vous](#)



Document non contractuel destiné au(x) seul(s) destinataire(s) ainsi qu'à PERLIB qui désigne DBL PATRIMOINE, société par actions simplifiée au capital de 15 707,20 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 894514736, dont le siège social est situé au 9, Rue Weber, 75016 - Paris. La Société est enregistrée auprès de l'Organisme pour le Registre unique des Intermédiaire en Assurance, Banque et Finance (« ORIAS ») en qualité d'intermédiaire en assurance, banque et finance sous le numéro 16 004 064 et agréée en qualité de Conseiller en Investissement Financier (« CIF ») sous le numéro 21 002 727, membre de la chambre professionnelle LA COMPAGNIE IAS, association agréée par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution (« ACPR ») et de la chambre professionnelle LA COMPAGNIE CIF, associations agréées par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). La société a une activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, sous la carte professionnelle n°CPI7501202200000149 délivrée par la CCI et garantie financière souscrite auprès de ASSURUP, montant de garantie jusqu'à 1 500 000 € par sinistre. Ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. Nos contacts : [contact@perlib.fr](mailto:contact@perlib.fr) / 01.76.42.01.43